



LE COIN DU VETO



Partir en vacances avec ou sans son animal

a Allô Gard'Animal
3 Allées du Sentier
45560 Saint Denis en Val
Tél : 03 38 76 86 44



Un guide pour tout planifier

Les beaux jours arrivent. Vous allez bientôt partir en vacances. Mais avez-vous pensé à votre animal ?

Accompagner les propriétaires d'animaux domestiques dans l'organisation de leur vacances et de celles de leurs compagnons et leur délivrer des conseils utiles, voici l'objectif du guide «Vacances avec ou sans son animal» des éditions Petit Futé.

Que vous décidiez d'emmener votre compagnon avec vous ou de le faire garder, il faudra anticiper et probablement effectuer certaines démarches.

Comme il est parfois compliqué de trouver des lieux de vacances acceptant les animaux, vous trouverez dans ce guide une liste d'hôtels, de campings, de chambres d'hôtes, en France et à l'étranger qui tolèrent nos compagnons. Au cas où vous ne pourriez partir avec votre animal, cet ouvrage met aussi à votre disposition une liste de pensions.

Enfin, véritable pense-bête, il aidera les vacanciers soucieux du bien-être de leurs compagnons, à ne rien oublier pour passer de bonnes vacances !

Nous invitons donc tous les propriétaires d'animaux à vérifier dans le contrat qu'ils ont signé que la présence de leur compagnon n'est pas exclue dans leur location de vacances

Changement de position pour les chiens et chats en location saisonnière

L'année dernière, nous nous étions réjouis de pouvoir vous annoncer que refuser un animal dans une location de vacances était illégal. En effet, la cour de cassation avait confirmé en février 2011 que la stipulation d'une clause interdisant la détention d'un animal familier dans un contrat de location saisonnière était une clause illicite.

Pour justifier cette position, il était fait référence à l'article 10 de la loi du 9 juillet 1970.

Seulement, retournement de situation ! Quelle n'a pas été notre déception lorsque nous nous sommes aperçus qu'au détour d'une loi dite «fourretout» intitulée «loi relative à la simplification du droit et à allègement des démarches administratives», le législateur a modifié les dispositions de l'article 10 de la loi du 9 juillet 1970 pour ajouter un petit bout de phrase à cet article qui permet de nouveau d'interdire les animaux dans les locations saisonnières.

Cette loi a été publiée au journal officiel le 23 mars 2012...

Si tel est malheureusement le cas, nous vous conseillons de vous organiser au plus vite pour les faire garder (famille, amis, pensions...) et surtout nous vous demandons de ne pas les abandonner et de relayer ce message auprès de tous ceux qui détiennent un animal de compagnie !

Vous pouvez agir...

Cette loi a été votée par le parlement ; si elle vous paraît comme nous injustifiée, vous pouvez nous aider dans notre combat en intervenant directement auprès de vos élus (députés) pour leur faire part de votre désaccord.

Vous pourrez également les interpellier de manière générale sur le peu d'attention qui est portée aux animaux de compagnie et qu'il serait peut être opportun d'envisager de modifier les lois concernant ceux qui maltraitent, abandonnent des être sensibles qui ne leur ont rien demandé qu'un peu d'attention...

Des modes de garde différents

De nombreuses solutions existent pour faire garder son animal pendant son absence. Faire appel à ses proches ou le confier à une pension, voici des modes de garde bien connus des propriétaires d'animaux. Mais de nouveaux services, présentant une alternance à la garde traditionnelle, apparaissent peu à peu pour répondre à une demande toujours grandissante :

«**Allô Gard'Animal**» propose des services de retraités qui viendront aux domiciles des propriétaires pour garder leurs animaux. Ce type de gardiennage peut convenir aux chats et aux chiens mais également aux NAC, aux chevaux,...

Tous les retraités du réseau ont déjà eu un animal dans leur vie et ont répondu à un questionnaire de motivation. Pour faire garder son animal, le propriétaire devra constituer un dossier avec une fiche de renseignements sur son animal ainsi que des photos. Il faudra compter environ 150 € la semaine.

«**Animal Futé**», nouveau site Internet arrivé début avril sur la toile, est dédié à l'échange de garde d'animaux entre particuliers. L'objectif de ce site est de mettre en relation des possesseurs d'animaux avec des critères précis : le particulier devra avoir un animal du même type que celui qui est à la recherche d'un mode de garde, qui habitera à proximité de son domicile et qui ne prendra pas ses vacances en même temps. Le principe est de trouver une personne avec qui l'on pourra échanger la garde de son animal à tour de rôle. Ce système de gardiennage est gratuit, seul l'adhésion sera payante (de 5 à 30 €)

www.animal-fute.com

Quel que soit le mode de garde choisi, il est essentiel d'établir un contrat qui fixera les conditions de garde. Ne confiez jamais votre animal sans avoir rencontré au préalable la personne qui se charge de sa garde.

Calendrier SEPTEMBRE

	Soleil	Jour	FETE A SOUHAITER	
	Lever	Coucher	Durée	
1 Samedi	6 h 47	20 h 09	13 h 22	Gilles
2 Dimanche	6 h 48	20 h 07	13 h 19	Ingrid
3 Lundi	6 h 50	20 h 05	13 h 15	Grégoire
4 Mardi	6 h 51	20 h 03	13 h 12	Rosalie
5 Mercredi	6 h 52	20 h 01	13 h 09	Raïssa
6 Jeudi	6 h 54	19 h 59	13 h 05	Bertrand
7 Vendredi	6 h 55	19 h 57	13 h 02	Reine
8 Samedi	6 h 56	19 h 55	12 h 59	Nat. - N. D.
9 Dimanche	6 h 58	19 h 53	12 h 55	Alain
10 Lundi	6 h 59	19 h 51	12 h 52	Inès
11 Mardi	7 h 01	19 h 49	12 h 48	Adélphe
12 Mercredi	7 h 02	19 h 47	12 h 45	Apollinaire
13 Jeudi	7 h 03	19 h 45	12 h 42	Aimé
14 Vendredi	7 h 05	19 h 43	12 h 38	La Sainte C.
15 Samedi	7 h 06	19 h 40	12 h 34	Roland
16 Dimanche	7 h 07	19 h 38	12 h 31	Edith
17 Lundi	7 h 09	19 h 36	12 h 27	Renaud
18 Mardi	7 h 10	19 h 34	12 h 24	Nadège
19 Mercredi	7 h 11	19 h 32	12 h 21	Emilie
20 Jeudi	7 h 13	19 h 30	12 h 17	Davy
21 Vendredi	7 h 14	19 h 28	12 h 14	Matthieu
22 Samedi	7 h 16	19 h 26	12 h 10	Maurice
23 Dimanche	7 h 17	19 h 24	12 h 07	Constant
24 Lundi	7 h 18	19 h 22	12 h 04	Thèle
25 Mardi	7 h 20	19 h 20	12 h 00	Hermann
26 Mercredi	7 h 21	19 h 18	11 h 57	Côme et Damien
27 Jeudi	7 h 22	19 h 15	11 h 53	V. de Paul
28 Vendredi	7 h 24	19 h 13	11 h 49	Venceslas
29 Samedi	7 h 25	19 h 11	11 h 46	Michel
30 Dimanche	7 h 27	19 h 09	11 h 42	Jérôme

Le 23 septembre le soleil entre dans le signe de la Balance
En septembre les jours diminuent de 1 h 40"

Bélier Gémeaux Lion Balance Sagittaire Verseau
 Taureau Cancer Vierge Scorpion Capricorne Poissons